



Accusation sans fondement de détérioration de véhicule

Par **smartwebmaster**, le **21/01/2009** à **16:14**

Bonjour à tous et merci pour votre aide,

Nous sommes aujourd'hui le mercredi 21 janvier 2009 et, en lisant mon courrier de ce jour, je me trouve confronté à l'accusation sans fondement d'une compagnie d'assurance qui me réclame la somme de 201.10 € pour, à ce qu'il paraît, avoir donné un coup de pied volontaire ayant endommagé le rétroviseur du véhicule de leur assuré.

Outre le fait que je suis complètement étranger à ce qu'ils me reprochent, je note que les faits ont eu lieu (à ce qu'il est déclaré) le 18 décembre 2008 et que, malheureusement, tant au niveau de mon emploi du temps d'alors que de l'endroit où je me trouvais, je n'ai aucune preuve qui pourrait me disculper.

Je ne suis pas du style à faire ce dont je suis accusé et me sens bien gêné d'être l'objet d'une telle accusation. Que me conseilleriez-vous de faire afin de ne pas faire les frais d'une erreur de personne, ou plus, de poursuites qu'ils me seraient financièrement bien difficiles à assumer.

Grand merci et bienvenue à toute réponse...